



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 38

Réunion du :	Mardi 14 Juin 2022
Présidence :	M. Guy BOUCHON
Référent C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Présents :	Mme Ludivine REGNIER (CTD PPF) MM. Yves FRACHET – Raymond CAZEAUX
Assiste à la réunion	M. Frédéric BAUMANN

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Finales des Coupes du Var

- Traitement des feuilles de match

INFORMATIONS

LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDI

* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

Rappel du n° de téléphone des membres de la Commission à contacter : M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90

- M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 07.64.40.29.29 – M. Jean Louis NOZZI :

06.23.48.30.76.

Ces derniers noteront les clubs les ayant contactés.



*** IMPORTANT**

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle que nous subissons, pour le bon déroulement des divers championnats, la commission des activités sportives demande un effort à tous les clubs pour jouer les matchs de retard en semaine

S'il s'avère que les clubs, pour diverses raisons ne peuvent s'entendre, la commission prendra, en plein accord avec le comité de direction, la décision impérative pour la continuité des championnats.

RAPPEL

Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard **le jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du district du var). **Aucun report ne sera accepté après cette date.**

Les demandes de report effectuées après la vérification de la commission des calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisés d'une amende de 16€.

Les rapports pour être acceptés par la commission devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'un éducateur ou joueuses n'est pas un motif recevable pour un report, sauf cas covid avec justificatif.**
- préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.
- Mentionner l'accord des deux clubs.

FINALES DES COUPES DU VAR

Séniors à 11

Finale : SC TOULON / RC LA BAIE le 19 Juin 2022 à TRANS 16H00

Séniors à 8

Finale : LA LONDE / ROCBARON le 19 Juin 2022 à TRANS 9H30

U15F

Finale : CARQUEIRANNE LA CRAU / SC TOULON le 19 Juin 2022 à TRANS 11H30

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

3^{eme} Rappel

Transmis à la Commission des Statuts et Règlements

Féminines Séniors à 8 Poule D2 :

PAYS DE FAYENCE / HYERES FC du 29.05.2022 (55273.2)

U15F à 8 Poule BA :

O.ST MAXIMIN 1 / EFC FREJUS ST RAPHAEL 1 du 28.05.2022 (57281.2)

*Prochaine réunion
Mardi 21 Juin 2022*

**La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER**